



ANIMATEUR SOCIOCULTUREL

L'animateur socioculturel exerce son activité en autonomie dans des associations, des services municipaux d'animation, des structures d'hébergement...

Il peut être : assistant animateur, animateur, coordonnateur d'une équipe ou directeur de service ou de structure.

À ce titre il a vocation à :

< **Concevoir** et mettre en place des projets d'activités, d'animation, de secteur, de structure.

< **Animer** des groupes et des activités, une équipe, une structure.

< **Faire évoluer** les participants vers l'autonomie, la citoyenneté, vers des apprentissages nouveaux, dans une démarche d'éducation populaire.

< **Participer et permettre** aux différents publics de participer à la vie sociale d'un quartier, d'une commune...

< **Gérer** le fonctionnement de la structure, animer et développer la structure (loisir, initiation, découverte...), promouvoir l'activité, travailler en partenariat.

Le **salaire** varie selon le statut, l'emploi occupé, le secteur (privé, public) et la convention collective en vigueur.

QUALITÉS ESSENTIELLES REQUISES

Savoir : Connaissances des publics et des activités appropriées.

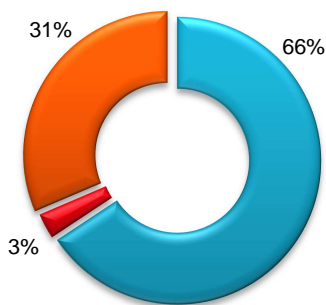
Savoir-faire : Concevoir et animer des projets – utiliser des techniques et supports d'activité.

Savoir être : Pédagogie – autonomie – vigilance – polyvalence.

CHIFFRES CLES

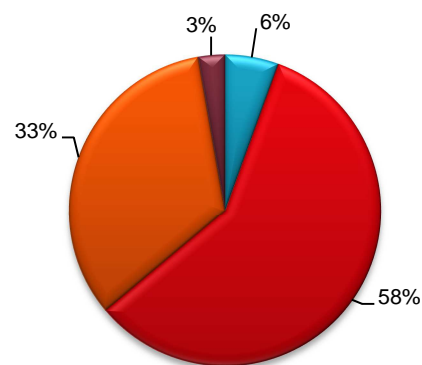
INSERTION BPJEPS LOISIRS TOUS PUBLICS 2016-2017

Temps de travail



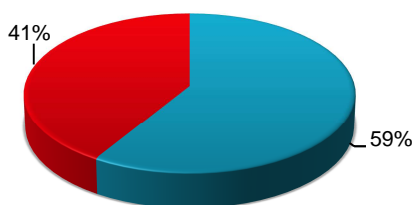
- Temps plein
- Tps partiel inf. mi-temps
- Tps partiel sup. ou égal mi-temps

Types d'employeurs



- Administration ou organisme public de l'Etat
- Collectivité territoriale
- Association
- Privé commercial

Contrats de travail



- CDI - FP
- CDD - Intérim

Source : enquête diplômés à 6 mois – DRDJSCS ARA

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

L'animateur (BPJEPS) peut évoluer, assumer des responsabilités vers la coordination d'une équipe (DEJEPS), la direction d'une structure ou d'un service (DESJEPS).

ORGANISMES DE FORMATION

Offre de formation :

Les organismes de formation sont habilités par la DRDJSCS. Les formations sont obligatoirement en alternance ; le poste occupé et les missions doivent correspondre au diplôme préparé.

Coût de la formation :

Il se situe autour de :

- BPJEPS : environ 6 000 €
- DEJEPS : environ 8 000 €
- DESJEPS : environ 8 500 €

Les diplômes de la jeunesse

BPJEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Spécialité animateur

6 mentions : loisirs tous publics (LTP) **OU** animation culturelle **OU** animation sociale **OU** activités du cirque **OU** éducation à l'Environnement dans une démarche de développement durable (EEDD) **OU** technique de l'information et de la communication (TIC)

DEJEPS

Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du sport

Spécialité animation socio-éducative ou culturelle

2 mentions : développement de projets, territoires et réseaux **OU** animation sociale

DESJEPS

Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport

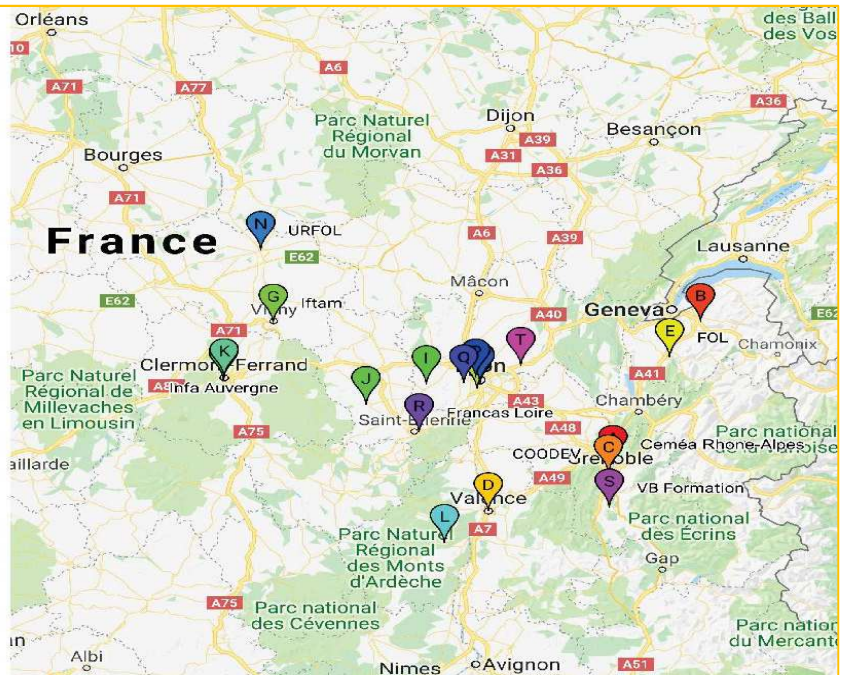
Spécialité animation socio-éducative ou culturelle

Mention direction de structure et de projet

Les organismes de formation dans la région Auvergne-Rhône-Alpes – BPJEPS LTP

BPJEPS Loisirs tous publics - MAJ 22/11/2018

-  Ceméa Rhone-Alpes
-  CFPPA
-  COODEV
-  Drôme Profession Sport
-  FOL
-  Les Francas
-  Iftam
-  Infa Auvergne
-  MFR Saint Laurent
-  MFR Montbrison
-  UFCV à Clermont-Ferrand
-  FEA Privas
-  AFOCAL
-  URFOL
-  UCPA FORMATION
-  ESSSE
-  IFAC
-  Francas Loire
-  VB Formation
-  AFOCAL Ain



DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes
Pôle Emploi-Formation-Certification
Service métiers du sport et de l'animation

245, rue Garibaldi
69422 Lyon cedex 03

Site internet : www.auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gov.fr

Crédits photo : istock photo / mise à jour janvier 2019

DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES